



Dans le cadre de l'opération «Â Partenaire AssociationsÂ » du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO), Philippe LAVAURE, Directeur du Crédit Mutuel de Chabanais et Jean Pierre POURSAÇ, Président du Comité des Usagers du Territoire de la Météorite, ont signé une convention Partenaire / Associations permettant d'offrir une aide financière aux adhérents de l'association et à l'association qui les parrainent.

Dans le cadre de ce partenariat, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest s'engage à verser une somme de 30€ à chaque adhérent de l'association non encore client du CMSO qui ouvre, selon son âge, un compte de dépôt ou un compte sur livret auprès d'une Caisse du CMSO (concerne les départements de Charente, Dordogne et Gironde). Pour tout versement de 30€ à un adhérent de l'association, l'association recevra la somme de 20€.

D'un point de vue pratique, les adhérents de l'association (personnes recevant la lettre mensuelle d'information en diffusion directe ou indirecte) susceptibles de demander à bénéficier de ce partenariat devront **demander auparavant au Comité un justificatif d'appartenance à l'association** par mail à jeanpierre.poursac@territoire-de-la-meteorite.com ou par téléphone au numéro 06 75 62 04 54.